

REUNION DU 29 SEPTEMBRE 2009

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Neuf, le vingt neuf septembre,

Sur convocation du 18 septembre 2009, le Conseil Municipal de BOURCEFRANC-LE-CHAPUS s'est réuni le **29 septembre 2009** à 18 h 15 à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur ROUSSEAU J.L., Maire.

ETAIENT PRESENTS :MMES ET MM EYRAUD, SORLUT, MENADIER, ROUSSEAU, CHARLES, BERBUDEAU, FORRLER, POITOU, GERMAIN, ROUMILHAC, GORET, DUBOIS, PETROWISTE, PEDELMAS, LANDE, BOUYER, PARAGE, MEMBRUT, GUEGAND, CAZAJOUS.

ABSENTS REPRESENTES :

M GALINET (représenté par Monsieur SORLUT)

Mme ROUMEGOUS (représenté par Monsieur le Maire)

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur CHARLES Laurent

Après un bref rappel de l'ordre du jour de la dernière séance donné par Monsieur le Maire, le compte-rendu du Conseil Municipal du Mardi 1^{er} Septembre 2009 est adopté à l'unanimité.

Madame CAZAJOUS interroge Monsieur le Maire sur le prénom de la personne qui a vendu le terrain à proximité du cimetière.

Monsieur le Maire confirme le prénom de la personne, il n'y a pas d'erreur à ce sujet.

Monsieur SORLUT intervient pour préciser que son vote défavorable sur le fait d'accepter le don du bateau « Le perle de cristal », était en réponse à la proposition de Monsieur le Maire de l'utiliser lors des fêtes de la mer. Il insiste sur le fait que son vote négatif était uniquement en réponse à cette question.

Monsieur le Maire rappelle que le vote consistait à savoir si la commune acceptait ou non le don de ce navire.

Monsieur BOUYER précise que Monsieur GOARIN s'interroge sur le fait que la commune n'ait pas déplacé le bateau en vu de travaux d'entretien.

Monsieur le Maire précise qu'il faut pour cela que la commune en devienne propriétaire. Monsieur GOARIN sera donc contacté pour formaliser le don par écrit et transmettre l'acte de francisation du navire.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour les deux questions suivantes :

Frais de représentation et de déplacement de Monsieur le Maire dans le cadre du jumelage.
Demande de subvention FISAC pour l'acquisition de mobilier urbain.

Vote : Pour 22

1 – Convention pour l'enfouissement des réseaux de l'avenue De Gaulle et de la rue Oriou.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a sollicité le Syndicat de la Voirie pour une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet de réhabilitation de l'Avenue De Gaulle et Jean Jaurès. Le Syndicat de la Voirie va donc engager une étude afin de programmer les travaux de réhabilitation. Ces travaux devraient être réalisés en plusieurs tranches du fait de leur coût important. La commission travaux se réunira à ce sujet dès que le Syndicat de la voirie pourra transmettre les premiers éléments de l'étude.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de passer une convention avec le syndicat d'électrification afin de dissimuler les réseaux aériens dans l'avenue De Gaulle et la Rue Oriou.

L'opération d'effacement de réseaux concerne le réseau de distribution d'électricité, l'éclairage public et le réseau téléphonique. Concernant le réseau électrique et l'éclairage public, Monsieur le Maire rappelle la délégation de compétence au Syndicat Départemental d'Electrification qui assurerait donc la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de dissimuler les réseaux aériens dans l'avenue du Général de Gaulle et la rue Oriou.

Sollicite de France Télécom une aide technique et financière pour mener à bien ces projets.

Confie au SDEER la maîtrise d'ouvrage du génie civil télécom et lui confie le soin d'assurer la relation et la coordination avec le service des études de France Télécom.

Vote : Pour 22

2 – Décision modificative sur le budget communal pour l'acquisition de terrains

Monsieur le Maire propose de modifier le budget communal afin de pouvoir augmenter les crédits nécessaires à l'acquisition de terrains.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

AUTORISE Monsieur le Maire à modifier le budget comme ci-dessous :

Article 2111 / Opération 200409	+ 20 000 €
Article 020 Dépenses imprévues	- 20 000 €

Vote : Pour 22

3 – Acquisition de terrains dans le cadre du plan d'alignement du Passage Léo.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de régulariser les emprises du passage Léo. Ainsi, il propose que la commune fasse l'acquisition des terrains nécessaires à l'alignement du passage conformément à la délibération du 21 septembre 1999.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,
Vu la délibération du 21 septembre 1999,

AUTORISE Monsieur le Maire à faire l'acquisition des terrains concernés par l'alignement du passage Léo aux conditions ci-dessous :

Propriétaires	Désignation cadastrale	Superficie	Zonage au PLU	Valeur au m ²	Valeur d'achat
M SORLUT/Mme PILLET	AD 675-677	39 m ²	UB	15 €	585 €
Consorts CIRIA	AD n°681	22 m ²	UB	15 €	330 €
Consorts WAXIN	AD n°679	15 m ²	UB	15 €	225 €

AUTORISE Madame EYTRAUD à signer les actes administratifs et les décisions financières liées à ce dossier.

Vote : Pour 22

4 – Paiement de la prestation de fidélisation et de reconnaissance des sapeurs pompiers volontaires.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a accepté l'intégration du centre de secours au Service Départemental d'Incendie et de Secours. Dans le cadre de cette intégration, les services du SDIS ont sollicité les communes pour la prise en charge des cotisations de prestation de fidélisation et de reconnaissance des sapeurs pompiers volontaires. Cette cotisation permet de faire bénéficier les pompiers volontaires d'indemnités retraites avantageuses dans le cadre d'un contrat CNP Assurance contracté par le SDIS.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours pour la prestation de fidélisation et de reconnaissance des sapeurs pompiers volontaires.

DIT que le montant de la cotisation de la mairie de Bourcefranc – Le Chapus est de 11 250 €.

Vote : Pour 22

5 – Décision modificative sur le budget du Port pour l'acquisition d'un véhicule électrique

Monsieur le Maire propose la modification du budget du port du Chapus afin de permettre l'acquisition d'un véhicule électrique. Il précise que le montant des subventions versées par le Département, la Région et l'Ademe permettent d'obtenir un véhicule électrique pour un montant d'environ 3 000 €.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

AUTORISE Monsieur le Maire à modifier le budget du Port du Chapus comme ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Op 200904 / 2182 véhicule	13 350 €	1312 Conseil Régional	3 000 €
658 Charges diverses	- 3 350 €	1318 ADEME	3 000 €
023 Virement	3 350 €	1313 Conseil Général	4 000 €
		021 Virement	3 350 €

Vote : Pour 22

6 – Demande de subventions pour l'acquisition d'un véhicule électrique

Monsieur le Maire propose de déposer des dossiers de demandes de subventions auprès des services du Conseil Général, du Conseil Régional et de l'ADEME dans le cadre de l'opération d'acquisition d'un véhicule électrique.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demandes de subventions auprès des services du Conseil Général, du Conseil Régional et de l'ADEME dans le cadre de l'acquisition d'un véhicule électrique léger.

Vote : Pour 22

7 – Prise en charge par la commune des frais de déplacement à Rheinbrohl (Allemagne) de Monsieur le Maire dans le cadre du jumelage.

Monsieur le Maire informe le Conseil de son déplacement à Rheinbrohl, en Allemagne à l'occasion d'une visite dans le cadre du jumelage. Il demande, du fait du caractère officiel de son déplacement, la possibilité de se faire rembourser les frais de déplacement.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

ACCEPTTE, du fait du caractère officiel du déplacement de Monsieur le Maire à Rheinbrohl, la prise en charge par le budget communal des frais de déplacement occasionnés par ce voyage.

DIT que les frais d'autoroutes de Monsieur le Maire seront remboursés au vu des justificatifs et que les frais d'essence seront remboursés conformément aux dispositions des décrets 2001-654 et 2006-781 et de l'arrêté du 3 juillet 2006.

Vote : Pour 22

Monsieur le Maire ajoute que la commune recevra les Allemands de Rheinbrohl dans le cadre des festivités du 45^{ème} anniversaire du jumelage. A cette occasion il faudra organiser leur réception. Ensuite en 2011 les élus de Bourcefranc – Le Chapus seront invités à se déplacer à Rheinbrohl. Monsieur le Maire souhaite que les élus se mobilisent à cette occasion.

8 – Demande de subvention FISAC pour l'achat de mobilier urbain

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention FISAC dans le cadre d'une opération d'achat de mobilier urbain. En effet, l'opération urbaine collective lancée par la Communauté de Communes du Bassin de Marennes permet d'obtenir des financements pour l'aménagement du centre ville.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention FISAC dans le cadre de l'opération d'acquisition de mobilier urbain pour le centre ville.

DIT que le montant de l'opération s'élève à 4 806 €HT.

Vote : Pour 22

Mme CAZAJOUS demande s'il serait possible d'installer un banc devant le marché.

Monsieur le Maire dit qu'effectivement ce serait utile qu'un banc soit installé à l'extérieur du marché.

Questions diverses

Semaine du Goût

Monsieur le Maire indique aux élus que dans le cadre de la semaine du goût, la municipalité organise des dégustations au marché le dimanche 18 octobre. Il est demandé aux élus de se mobiliser à cette occasion.

Monsieur ROUSSEAU demande aux élus d'être présents dès 9 h 00 pour ouvrir les huîtres. Les autres élus peuvent arriver vers 11 h 00.

Caisse d'Epargne

Monsieur le Maire dit que les responsables de la Caisse d'Epargne n'envisagent pas de mettre des locaux temporaires en attendant la rénovation de l'agence. Ainsi, le temps des travaux seule l'agence de Marennes accueillera les clients. Monsieur le Maire fait part de ses craintes quant à une éventuelle fermeture de l'agence. Aussi a-t-il pris rendez-vous avec un représentant de la Caisse d'Epargne afin d'obtenir l'assurance d'une réouverture dans les meilleurs délais et va insister sur la nécessité de cette agence au vu du nombre important de personnes âgées parmi la clientèle de la banque. Il semble qu'un distributeur de billet pourrait être installé en attendant pour offrir un service minimum.

Appel à projet de la Région sur la performance énergétique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune participe à l'appel à projet lancé par la Région sur le thème de la performance énergétique. L'idée est d'engager ensuite des travaux d'isolation ou de changement de chaudière en bénéficiant de subventions. Le but serait d'atteindre 30 % d'économie d'énergie.

Emploi CAE croissance verte.

Monsieur le Maire indique que l'Etat lance un projet de 1000 emplois dédiés à la croissance verte. Ces emplois aidés seraient pris en charge à 90 % par l'Etat et 5% par la Région. Il faut cependant respecter les secteurs de la préservation de l'environnement. Monsieur le Maire pense qu'il serait utile de prévoir un tel emploi pour la plantation et l'entretien de haies sur la commune. Il faut cependant trouver la personne correspondant au poste ce qui n'est pas forcément facile pour un emploi à temps partiel de 24 heures hebdomadaires.

Lecture d'un courrier par M CHARLES

Monsieur CHARLES Laurent donne lecture du courrier que lui a adressé Monsieur PROU. Dans ce courrier Monsieur PROU se plaint des nuisances qu'il a eu à subir du fait des travaux de rénovation de la rue du Centre.

Monsieur le Maire répond que Monsieur PROU exerce rue Gambetta et que des déviations ont été mises en place. Une erreur de déviation a été corrigée dès la première matinée des travaux.

Monsieur ROUMILLHAC dit qu'il faut éviter de faire des travaux de voirie au mois d'août.

Monsieur le Maire répond qu'effectivement ce n'est pas la période idéale ; cependant on pouvait profiter d'une opportunité du fait que la rue Patoizeau était réalisée en même temps.

Monsieur le Maire donne la parole au Directeur des services qui rappelle que l'ensemble des riverains a été destinataire d'un courrier d'avertissement. Aucune demande particulière n'a été enregistrée en mairie en ce qui concerne une quelconque demande de report des travaux. Par ailleurs, la rue du Centre est restée ouverte à la circulation les week-ends.

Mme LANDE demande s'il serait possible d'installer un stop rue Patoizeau car depuis que la route a été refaite les voitures roulent trop vite.

Monsieur le Maire propose de poser un portique voire de poser des blocs pour fermer le passage qui mène sur le parking du département.

Monsieur POITOU pense qu'un stop pourrait être plus dangereux. Il pense qu'il faut cependant installer un

portique.

Monsieur BERBUDEAU demande l'installation d'un panneau rappelant la limitation de vitesse.

Monsieur BERBUDEAU interroge Monsieur le Maire sur l'écotaxe envisagée dans l'île d'Oléron.

Monsieur le Maire répond qu'il s'est entretenu avec Monsieur MOQUAY, le Président de la CDC Oléron et que ce dernier lui a indiqué que des discussions sont en cours mais qu'aujourd'hui il y a statu quo sur la question. Il ajoute qu'il ne faut pas oublier que le Conseil d'Etat a autorisé le déplaçonnement de l'éco-taxe. Aussi les sommes en jeu sont importantes et les élus d'Oléron vont y réfléchir.

Monsieur ROUMILHAC dit que ce projet risque d'entraîner des files de voitures importantes.

Monsieur le Maire indique qu'il a fait savoir qu'aucun péage ne serait installé sur Bourcefranc – Le Chapus.

Monsieur MENADIER intervient pour souligner le fait que l'éco taxe devrait être basée sur un projet, or à ce jour il ne semble pas qu'il y ait un projet à ce sujet.

Monsieur GORET dit avoir entendu que la moitié des maires de l'île est opposée à ce projet.

Monsieur Etienne ROUSSEAU, qui s'était absenté lors du débat sur les travaux de la rue du Centre prend connaissance du courrier lu par Laurent CHARLES. Il revient sur la conversation téléphonique qu'il a eu avec M PROU. Il précise que Monsieur PROU l'a agressé verbalement au téléphone et que ses propos ont été insultants. Il ajoute que même son fils a été insulté. Aussi face à ce comportement, Monsieur ROUSSEAU a fait savoir à Monsieur PROU que dorénavant il ne lui parlerait plus et que ce dernier devrait s'adresser à la mairie. Il ajoute qu'il a dernièrement partagé le marché de livraison du pain au lycée de la mer avec Monsieur PROU et que les services que les boulangers peuvent se rendre vont dans les deux sens.

Madame CAZAJOUS demande des précisions sur le passage à la taxe des ordures ménagères.

Monsieur le Maire répond en tant que Président de la CDC. Il indique qu'effectivement la communauté étudie un éventuel passage à la taxe des ordures ménagères en remplacement de la redevance. Le problème vient du fait que la redevance, qui est basée sur le nombre de personnes dans le foyer et non sur la valeur locative du logement, nécessite un recensement constant des populations. Or, les nouveaux résidents oublient souvent de se déclarer. Cela représente un important manque à gagner pour le budget autonome du service des ordures ménagères. Ainsi, le coût du service est supporté par une partie de la population pendant qu'une autre partie ne paie rien.

Monsieur DUBOIS demande pourquoi ne pas demander à la poste son fichier des résidents.

Monsieur le Maire répond que la Loi ne le permet pas. On ne peut croiser les fichiers, ni utiliser d'autre fichier que celui de la CDC.

Il ajoute que si le passage à la taxe est confirmé, les personnes paieraient en fonction de la valeur locative de leur habitation. Un autre problème que l'on devra résoudre dans un proche avenir, c'est le traitement des déchets verts, ajoute le Maire. Car un jour ou l'autre, on nous imposera des plateformes de traitement aux normes et celle-ci auront un impact financier sur les factures d'ordures ménagères.